## AR Prefecture

047-254702491-20240912-24\_095\_D-AU Reçu le 13/09/2024 Publié le 13/09/2024

DÉCISION n°24\_095\_D



# **Décision**

Attribution du marché de prestations intellectuelles n°24133 Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de cinq secteurs du Syndicat EAU47 - 5 Lots

<u>Lot n°1</u>: Porte des Landes - <u>Lot n°2</u>: Garonne - <u>Lot n°3</u>: Lot-Amont47 Lot n°4: Nord du Lot - Lot n°5: Albret

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;
- son article R.2152-13 relatif à la possibilité de procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature,

**VU** l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21 076 C du 25 Novembre 2021 ;

**VU** la délibération syndicale n°20\_043\_CBIS\_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

**VU** la délibération syndicale n°21\_064\_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

#### AR Prefecture

047-254702491-20240912-24\_095\_D-AU Reçu le 13/09/2024 Publié le 13/09/2024

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner un Bureau d'études, de conseils, d'audit, sécurité en eau potable pour la mission d'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de cinq secteurs du Syndicat EAU47 – 5 lots,

**CONSIDÉRANT** que l'avis de marché n°24-57493 relatif aux prestations susmentionnées, a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 17 mai 2024 et que la date limite de remise des offres était fixée au 14 juin 2024 à 12 heures ;

**CONSIDÉRANT** le dossier de consultation remis aux candidats via le profil d'Acheteur lors de la consultation et notamment son règlement de Consultation avec :

- son article 3.2 concernant l'attribution maximale des lots au nombre de 2 pour un seul candidat;
- son article 1.3 qui laisse à l'initiative du candidat les délais d'exécution, le candidat devant les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants ;
- ses articles 3.3 et 3.4 qui permettent à l'acheteur de négocier ou non à l'issue de l'analyse des offres, sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats, et d'organiser une audition, avec les candidats de son choix ;
- son article 5.3 relatif aux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires qui consistent à « Evaluation simplifiée de la vulnérabilité » ;

**CONSIDÉRANT** que deux plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur ; que les plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 17 juin 2024 ; que les variantes n'étaient pas autorisées pour cette consultation ; que ces plis représentaient six offres, dont 1 pour le lot n°1, 1 pour le lot n°2, 2 pour le lot n°3, 1 pour le lot n°4 et 1 pour le lot n°5 ; que ces offres ont été remises pour analyse au Service Réglementation du Syndicat Départemental Eau47, prescripteur de la demande le 14 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que des précisions ont été demandées aux deux candidats le 19 juillet 2024 pour une réponse le 25 juillet 2024, le rapport d'analyse des offres a été remis par le Service Réglementation du Syndicat en date du 6 septembre 2024 ;

### La Présidente

**DÉCIDE** de conclure et de signer, le marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de cinq secteurs du Syndicat EAU47 – 5 lots, avec les candidats suivants, au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Lot	Nom ou raison sociale du candidat	Montant de l'offre retenue	
01 – Porte des Landes	SARL Séc-Aqua 18, boulevard Guillet Maillet 17100 SAINTES	Base: 10 800.00 € HT PSE: <u>560.00 € HT</u> Montant total: 11 360.00 € HT	
02 - Garonne	SARL Séc-Aqua 18, boulevard Guillet Maillet 17100 SAINTES	Base: 12 000.00 € HT PSE:650.00 € HT Montant total: 12 650.00 € HT	

#### AR Prefecture

047-254702491-20240912-24\_095\_D-AU Reçu le 13/09/2024 Publié le 13/09/2024

03 – Lot-Amont47	Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne 60, avenue Marcel Unal 82000 MONTAUBAN	Base : PSE : Montant total :	8 601.88 € HT <u>277.48 € HT</u> 8 879.36 € HT
04 – Nord du Lot	Pas attribué conformément à l'article 3.2 du RC. Une nouvelle consultation va être relancée.		
05 - Albret	SARL Séc-Aqua 18, boulevard Guillet Maillet 17100 SAINTES	Base : PSE : Montant total :	14 400.00 € HT 1 500.00 € HT 15 900.00 € HT
	Montant total des lots 1, 2, 3 et 5	Base : PSE : <b>Montant total :</b>	45 801.88 € HT 2 987.48 € HT 48 789.36 € HT

**DIT** que les demandes de précisions seront en annexes des actes d'engagements ;

**RAPPELLE** que le délai d'exécution des prestations proposé par les titulaires est de 16 mois pour les lots 1, 2 et 5 avec l'entreprise Séc-Aqua et de 18 mois pour le lot 3 avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne sachant que le délai plafond était fixé dans les pièces de la consultation à 18 mois ;

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2024 du budget mutualisé « eau potable » ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical

Fait à Agen, le 12 septembre 2024 Pour extrait conforme au registre Pour l'Entité Adjudicatrice, La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC